

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

| De CAHORS à LIBOS | | | De LIBOS à CAHORS | | | De CAHORS à MONTAUBAN | | | De MONTAUBAN à CAHORS | | | De CAHORS à CAPDENAC | | | De CAPDENAC à CAHORS | | |
|-------------------|----------|---------|-------------------|----------|---------|-----------------------|----------|----------|-----------------------|----------|----------|----------------------|-----------|----------|----------------------|-----------|----------|
| CAHORS. — D. | Omnibus. | Poste. | CAHORS. — D. | Omnibus. | Poste. | CAHORS. — D. | Omnibus. | Omnibus. | TOULOUSE. D. | Omnibus. | Omnibus. | CAHORS. — D. | Omnibus. | Omnibus. | CAHORS. — D. | Omnibus. | Omnibus. |
| 6 25 | 12 50 | 6 25 | 20 s. | 50 s. | 7 45 m. | 4 42 | 11 11 | 5 25 | 5 40 | 9 14 | 2 30 | 7 40 | 11 30 | 5 10 | 8 45 | 11 30 | 5 10 |
| 6 41 | 1 14 | 6 19 | Expres. | 8 | 5 45 | 4 53 | 11 11 | 5 37 | 7 40 | 10 49 | 4 54 | 7 48 | 11 41 | 5 15 | 7 45 | 11 30 | 5 10 |
| 7 18 | 1 34 | 6 28 | BORDEAUX. | 8 | 3 15 | 5 11 | 11 20 | 5 57 | 7 55 | 10 58 | 5 3 | 8 11 | 12 21 | 5 38 | 8 10 | 12 15 | 5 24 |
| 7 31 | 1 59 | 6 58 | M.-Libos. — D. | 8 40 | 3 10 | 5 20 | 11 39 | 6 11 | 8 41 | 11 7 | 5 18 | 8 18 | 12 38 | 5 44 | 8 20 | 12 29 | 5 43 |
| 7 43 | 2 8 | 7 8 | Funiel. — D. | 8 48 | 3 18 | 5 31 | 11 52 | 6 25 | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 8 34 | 1 5 6 | » | 8 31 | 12 32 | 5 59 |
| 7 53 | 2 18 | 7 18 | Soturac-Touzac | 9 1 | 3 30 | 5 42 | 12 6 | 6 42 | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 8 42 | 1 14 6 6 | » | 8 45 | 1 5 6 9 | » |
| 8 6 | 2 29 | 7 32 | Duravel. — D. | 9 10 | 3 39 | 5 55 | 12 16 | 6 56 | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 8 53 | 1 35 6 19 | » | 8 54 | 1 26 6 18 | » |
| 8 13 | 2 35 | 7 39 | Puy-l'Évêque. | 9 19 | 3 48 | 6 13 | 12 34 | 7 18 | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 9 4 | 1 44 6 26 | » | 9 3 | 1 36 6 31 | » |
| 8 51 | 3 11 | 4 45(*) | Castelfranc. | 9 34 | 4 3 | 6 22 | 12 43 | 7 28 | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 9 17 | 2 10 6 41 | » | 9 11 | 1 55 6 38 | » |
| 9 11 | 4 37 | 2 48 | Luzsch. — D. | 9 47 | 4 16 | 6 39 | 1 7 45 | » | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 9 33 | 2 24 6 51 | » | 9 25 | 2 22 6 55 | » |
| 9 25 | 5 1 | 3 2 | Parnac. — D. | 9 57 | 4 26 | 6 45 | 7 45 | » | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 9 44 | 2 45 7 1 | » | 9 34 | 2 35 7 7 | » |
| 9 39 | 5 15 | 3 11 | Mercen. — D. | 10 9 | 4 38 | 6 57 | » | » | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 9 58 | 3 10 7 14 | » | 9 44 | 2 56 7 12 | » |
| 9 53 | 6 0 | 3 17 | CAHORS. — A. | 10 25 | 4 56 | 7 10 | » | » | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 10 12 | 3 27 7 27 | » | 9 56 | 3 9 7 22 | » |
| 10 7 | 6 10 | 3 24 | | | | 7 25 | » | » | 8 46 | 11 30 | 5 35 | 10 12 | 3 27 7 27 | » | 10 6 | 3 20 7 31 | » |

Cahors, le 10 Janvier.

LA RENTRÉE

C'est aujourd'hui, conformément à la Constitution, que la Chambre commence la session ordinaire de 1888, la troisième de la législature. Après les formalités d'usage, l'élection du bureau, les discours du président d'âge M. Pierre Blanc et du nouveau président, ou plutôt du président réélu, M. Charles Floquet, elle devra se mettre à discuter immédiatement le budget qu'elle n'a même pas élaboré, ce budget « d'amorce des réformes démocratiques » suivant une heureuse expression, qui dans le cours de cette année 1887 a subi des vicissitudes si diverses.

M. Tirard, le troisième ministre des finances qui y ait collaboré, parviendra-t-il à franchir sans naufrage ce nouveau cap des tempêtes? Nous le souhaitons vivement, et pour cela nous souhaitons que nos députés reviennent assagis de leurs courtes vacances du jour de l'an. Nous souhaitons qu'une majorité sérieuse se forme; nous désirons qu'on n'essaye plus cette concentration décevante qui veut réunir sous le même drapeau, le drapeau de l'autonomie communale avec M. Sigismond Lacroix et le drapeau de la République conservatrice et libérale avec M. Ribot, mais qu'on aborde vraiment cette politique d'union sincère entre toutes les fractions gouvernementales, quelles qu'elles soient, de la majorité républicaine qui repose non pas sur des hommes mais sur des idées.

L'année 1888, dont nous saluons l'aurore, verra-t-elle la fin de ces coalitions inavouables et inavouées qui ont provoqué la chute

du cabinet Goblet comme celle du cabinet Rouvier? Les républicains modérés ou progressistes comprendront-ils qu'il faut en finir avec les crises gouvernementales ou ministérielles? nous l'espérons, nous le désirons ardemment.

Pour cela ils n'ont qu'à regarder derrière eux et à se souvenir!

Un nouveau cabinet vient à peine de se former; les hommes qui le composent ont tous un passé républicain sans tâche; il n'a point encore parlé et déjà une certaine presse l'a condamné. M. le président du Conseil a élaboré un programme d'apaisement et de travail; les politiciens n'en ont cure. Il faut qu'il meure! On lui a, comme par grâce, accordé trois douzièmes provisoires, mais on ne lui a point donné ce que le jargon parlementaire appelle « la confiance ».

Les ambitieux et ceux qui marchent avec eux par faiblesse plutôt que par tactique, attendent avec impatience la discussion du budget pour susciter au cabinet Tirard en 1888 les embarras qu'ils ont créés au cabinet Freycinet en 1886. Les ministres changent, mais leur politique reste immuable.

Ces prévisions seront-elles réalisées? nous voulons croire que non. Si courtes qu'elles aient été, ces vacances ont été instructives. Le mot de dissolution a été prononcé; une campagne dans ce sens a été vigoureusement menée; il semble qu'on ait ressuscité le fameux dilemme « se soumettre ou se démettre ».

Oui, il faut que la Chambre le sache bien; c'est pour elle une question de vie ou de mort. Si grandes et si légitimes que puissent être les répugnances éprouvées pour cette

arme redoutable que la Constitution met dans la main du Président de la République et du Sénat, il en faudra venir là si la politique des crises se renouvelle.

Avec une Chambre divisée en trois tronçons, aucun gouvernement n'est possible; les majorités seront toujours précaires et par conséquent l'autorité des ministres insuffisante.

Est-il encore temps de remonter le courant? Oui, cent fois oui. Qu'on se mette au travail sans arrière pensée, sans faiblesse, avec un sincère désir d'arriver à une union pratique, à une politique ferme et sage, et la Chambre achèvera son mandat, et les majorités ne seront plus des majorités de circonstance et la législature s'achèvera dans la paix et dans la liberté.

De toutes façons la Chambre a son sort entre les mains. A elle d'aviser, à elle de songer que les questions personnelles doivent toujours céder le pas aux questions économiques et aux réformes.

Qu'elle fasse son profit des paroles qu'adressait, le 1^{er} janvier, M. le Président Carnot au corps diplomatique et « qu'elle consacre son temps au développement de la prospérité nationale et morale de la nation ».

Alors, mais alors seulement, elle aura bien mérité de la France et de la République.

INFORMATIONS

L'anniversaire de la mort de Gambetta
Trois cents personnes se sont rendues, dimanche matin, à Ville-d'Avray, pour l'anniversaire de la mort de Gambetta. Les sapeurs-pompiers de Sèvres faisaient le service d'ordre.

nous regarde, voyez, avec ces grands yeux bleus si doux? Depuis que je l'ai aperçue, tout mon être a tressailli et mon cœur s'est élançé vers elle.

— Vous ne l'avez pas reconnue? demanda le docteur en souriant.

— Non, puisque je ne l'ai jamais vue; mais mon cœur l'a devinée, j'en suis sûre, à ses battements précipités.

— Eh bien! dites vous-même ce nom que vous me demandez, charmante sybille.

— Non pas à vous, méchant homme, qui vous plaisez à me tourmenter, dit-elle en souriant; mais je le lui dirai à elle-même.

Elle quitta alors le docteur, et, montant vivement les quelques marches qui restaient, elle ouvrit ses bras à la jeune femme penchée vers elle, comme l'oiseau attiré et fasciné malgré lui par le chasseur.

— Denizà, mon amie, ma sœur! n'est-ce pas que vous m'aimez comme je vous aime? lui dit-elle d'une voix émue et les yeux pleins de larmes.

— Oh! Léona! c'est vous! Je vous avais reconnue, ma sœur bien-aimée; que je suis heureuse de vous connaître enfin! s'écria la jeune femme de sa voix mélodieuse, en se laissant tomber dans les bras ouverts pour la recevoir.

Ces deux adorables femmes, ainsi enlacées et se prodiguant les plus douces caresses, formaient le plus délicieux groupe qu'il soit possible d'imaginer.

Tous les assistants étaient doucement émus et se tenaient respectueusement à l'écart.

Les deux jeunes femmes se prirent par le bras, et la comtesse, saluant avec un charmant sourire

M. Métivier, ancien président du comité Gambetta, a pris le premier la parole :

« Après le Seize-Mai, a-t-il dit, le terrain déblayé de tout ce qui barrait la route au progrès, on pouvait croire que la République allait vivre de sa vie propre et marcher avec calme et sécurité. Gambetta s'écria alors : « l'heure du dangar est close; celle des difficultés commence! » Aujourd'hui, Messieurs, la situation est retournée. Il serait puéril de se dissimuler que l'heure des dangers a reparu! et quels dangers! Jamais plus grands dangers n'ont menacé la France! Voyez l'Europe en armes, voyez les arsenaux qui regorgent de munitions, voyez les armées s'assembler silencieusement sur les frontières! Et nous, que faisons-nous? Nous confectionnons des programmes pour l'an 2000, et nous mettons à l'ordre du jour la mairie centrale de Paris.

Eh! bien, messieurs, la mairie centrale attendra, parce qu'il faut d'abord que nous sachions veiller au salut de la France et crier avec Gambetta : « Français, élevez vos âmes à la hauteur des périls de la patrie! »

M. Antonin Proust, député, et M. Siebecker, au nom des Alsaciens-Lorrains, ont ensuite prononcé des allocutions, et M. Etienne Carjat a lu une pièce de vers à la mémoire de Gambetta.

Conseil des ministres. — Les ministres se sont réunis samedi en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot. M. Tirard, ministre des finances, a communiqué au Conseil le tableau du rendement des impôts et revenus indirects pendant le mois de décembre dernier. Ce tableau accuse un excédent de 8,788,900 fr. sur les prévisions budgétaires et de 4,539,100 fr. sur les recettes du mois correspondant de 1886. Le ministre des finances a ensuite communiqué au Conseil le texte des propositions qu'il soumettra lundi à la commission du budget.

MM. Krantz, ministre de la marine et Dauterme, ministre du commerce ont soumis à la signature de M. Carnot, un décret relatif à la fixation des effectifs des équipages employés à la pêche de la morue. Ce décret comporte une diminution de l'effectif d'équipage pour permettre à nos pêcheurs de lutter contre la concurrence anglaise.

la maîtresse de la maison et les autres personnes présentes, dit d'une voix tremblante d'émotion : — Pardonnez-moi, senora, et vous aussi caballero, cette faute contre l'étiquette; mais mon cœur a été plus fort que ma volonté. Dès que j'ai aperçue cette amie bien chère, mes bras se sont ouverts malgré moi pour la recevoir.

— Je suis aussi coupable que mon amie, ajouta doucement Denizà; dès que je l'ai vue, j'ai tout oublié pour ne plus songer qu'à elle.

— Toutes deux, vous êtes bien coupables, senoras, dit alors dona Luisa de Cardenas, en les embrassant affectueusement. Pour vous punir de cette faute impardonnable, je vous condamne, au nom de la société tout entière, à rester pendant au moins une demi-heure dans ce salon, sous la garde du docteur d'Hirigoyen.

— C'est justice! s'écrient en souriant tous les assistants.

— Oui, ajouta le docteur, il faut de la sévérité. Dona Luisa, après avoir conduit les deux jeunes femmes au salon désigné pour leur servir de prison, laissa passer le docteur.

Puis elle embrassa affectueusement les deux dames, leur serra les mains, et referma la porte sur elles, en disant avec une douce raillerie :

— Ne vous ennuyez pas trop!

— Merci mille fois de nous avoir ménagé ce tête-à-tête, dit Léona.

— Nous avons tant de choses à nous dire, ajouta Denizà.

— Revenez-nous bien vite, dit dona Luisa.

— Soyez tranquille, senora; ne suis-je pas là? dit le docteur.

Dona Luisa de Cardenas se retira.

82 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XII

DANS LEQUEL BIEN DES CHOSES INTÉRESSANTES SONT RACONTÉES, QUI SONT INDISPENSABLES POUR L'INTELLIGENCE DE CETTE VÉRIDIQUE HISTOIRE.

Nous retournerons maintenant près de madame comtesse de Valenflours, que nous avons abandonnée au moment où, arrivant à la Florida, elle traversait, en la compagnie de don Cristoval de Cardenas, la cour d'honneur de l'hacienda et se dirigeait sur la plate-forme, vers le double perron duquel une brillante compagnie se pressait pour lui souhaiter la bienvenue.

La comtesse ne cessait d'admirer la jeune dame dont nous avons fait le portrait dans un précédent chapitre.

Son regard ne pouvait se détourner d'elle.

Les deux charmantes femmes, attirées l'une vers l'autre comme par une mystérieuse attraction, se suriaient de loin et se penchaient en

avant pour mieux s'apercevoir, cédant, sans songer à y résister, à ce magnétisme étrange et incompréhensible pour elles, qui les faisait se deviner amies, bien que ni l'une ni l'autre n'eussent souvenir de s'être vues auparavant.

Au moment où la comtesse arriva au bas du perron, un homme portant l'uniforme de chirurgien en chef de l'armée française, la poitrine constellée de décorations, droit et vigoureux encore, bien qu'il eût dépassé la cinquantaine de cinq ou six ans au moins, écarta de la main les personnes derrière lesquelles, jusqu'à ce moment, il s'était dissimulé.

Il descendit rapidement les quelques marches du perron, s'approcha du cheval de la comtesse, et s'inclinant respectueusement devant elle en lui tendant la main, il lui dit du ton le plus affectueux :

— Je ne veux laisser à personne le soin de vous aider à mettre le pied à terre, madame, c'est un bonheur que je revendique.

— Et auquel vous avez toute espèce de droits, mon bon docteur, répondit la comtesse en souriant et lui tendant la main.

Et, à peine soutenue par le docteur, elle sauta à terre, vive et légère comme un oiseau.

— Oh! que je suis heureuse de vous revoir, après tant d'années, mon bon docteur, dit-elle avec effusion, en appuyant le bras sur celui que lui présentait son cavalier. Mais un mot avant tout, de grâce, un mot... cher docteur?

— Parlez, madame la comtesse, ne vous sois-je pas tout acquis?

— Quelle est cette délicieuse jeune femme qui est là, sur la première marche du perron, et qui

La réception du Pape. — Dimanche à midi et demi, le pape a reçu M. Lefebvre de Be-haine, ambassadeur de France, chargé par M. Carnot, président de la République française, de remettre au pape une lettre de félicitations et de souhaits à l'occasion du jubilé. Cette audience a été entourée du même appareil que celles accordées aux envoyés extraordinaires venus expressément pour complimenter le pape.

Tout le personnel de l'ambassade française accompagnait l'ambassadeur, qui a prononcé un bref discours en remettant la lettre de M. Carnot.

Le pape a répondu par quelques mots très bienveillants pour le président de la République française.

Sa Sainteté avait fait aux cardinaux français présents à Rome la grâce de les inviter à la réception.

Turin. — L'Académie des sciences a décerné, le grand prix de 12,000 francs à M. Pasteur.

Une croix bien gagnée. — Le *Journal officiel* porte la nomination dans la Légion d'honneur de M^{me} Philomène Richard, en religion mère Marie Virginie, supérieure de l'hôpital de Saïgon, supérieure générale des sœurs de Saint-Paul de Chartres, en Chine, en Cochinchine et au Japon.

Cette vénérable religieuse compte plus de 25 ans de services en Cochinchine. Elle a traversé l'épidémie de choléra de Mytho en 1865, 15 épidémies de choléra, 21 épidémies de fièvre typhoïde et 9 épidémies de variole.

Notre matériel de guerre. — On affirme qu'un membre de la droite, M. le baron Reille, aurait l'intention d'adresser au ministre de la guerre une question sur l'état actuel de notre matériel de guerre.

D'autre part, différents membres de la commission du budget ont témoigné l'intention de prier le ministre de leur fournir des explications sur le même sujet, quand il se présentera devant la commission pour y conférer du budget de son département.

Les bruits de guerre

Berlin, 8 janvier.

Le général Waldersée est parti en voyage d'inspection. Il s'est rendu d'abord à Coblenz. De Coblenz, il doit se rendre à Metz par la vallée de la Moselle. Il est attendu jeudi prochain à Sarrebourg, d'où il doit aller visiter les travaux du fort d'arrêt qu'on construit sur la route qui conduit à Nancy.

Le général doit rester huit jours en Alsace-Lorraine. Il doit revenir par Fribourg et Ulm.

Le *Messageur badois* ajoute que ce voyage est nécessité par les crédits que le ministre de la guerre est obligé de demander au Reichstag.

Sofia, 8 janvier.

Les autorités militaires ont décidé que la municipalité devrait fournir à l'administration de la guerre une voiture et deux chevaux par deux cents maisons.

Le ministre de la guerre travaille fiévreusement à préparer une levée en masse.

Berlin, 8 janvier.

Il a été formellement convenu entre l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la France, qu'aucune d'elles ne ferait des propositions relativement à la Bulgarie, avant que la Russie n'ait fait connaître la ligne de conduite qu'elle entend tenir. Le czar se repose sur l'Allemagne pour décider l'Autriche à se ranger à sa politique, et les journaux russes mettent le concours de l'Allemagne comme condition du rétablissement des relations amicales entre Saint-Petersbourg et Berlin.

Nos trois personnages demeurèrent seuls. Les confidences commencèrent. Elles furent longues et surtout intéressantes. Tant de choses s'étaient passées depuis quatorze ans ! Tant d'événements avaient eu lieu ! Nous ferons en quelques mots l'histoire de ces quatorze années.

Le docteur d'Herigoyen n'avait pas voulu se séparer de Denizà, dont le père et la mère étaient morts en lui laissant à peine de quoi vivre.

La présence de la jeune fille près de lui avait été une grande joie pour le docteur, en même temps qu'une immense consolation pour Denizà.

Ces deux cœurs brisés, ces deux âmes meurtries s'étaient raffermis et rassurés en confondant leurs douleurs et parlant sans cesse des exilés qu'ils aimaient tant, l'un surtout, Julian, vers lequel, à travers l'espace inconmensurable qui les séparait, se dirigeaient toutes leurs pensées.

Deux fois seulement, à de longs intervalles, des nouvelles étaient parvenues du proscrit.

La première fois, lorsqu'ils s'étaient échappés si heureusement.

La seconde, quand ils avaient quitté les *pampas* buenos-ayriennes pour se rendre au Mexique.

Puis de longues années s'étaient écoulées sans que rien ne leur parvint plus.

Un silence de mort s'étaient fait autour d'eux. Le docteur n'avait plus que quelques rares amis.

Lorsqu'il vint s'installer à Paris avec Denizà, qu'il présentait partout comme sa fille et qu'il traitait comme si elle l'eût été véritablement, la marquise de Garmandia, depuis quelque temps déjà, avait quitté Paris et s'était retirée en Anjou.

L'Autriche se montrerait très rétive à l'égard des conseils de l'Allemagne, et il ne serait pas surprenant qu'il y eût bientôt plus que des froissements entre les deux empires du centre.

Londres, 8 janvier.

Dans les cercles diplomatiques on estime que la situation s'est réellement éclaircie, et que non seulement le maintien de la paix est assuré pour le présent, mais encore que l'on n'a plus à craindre de voir éclater les hostilités au printemps.

Vienne, 8 janvier.

La situation reste la même. Les esprits sont plus calmes et l'avenir est envisagé avec moins d'inquiétude, cependant aucun fait précis, aucun acte officiel ne permet de croire que la paix ne sera pas troublée.

Cracovie, 8 janvier.

On dit que les propriétaires de la Pologne russe, dont les chevaux avaient été réquisitionnés par l'autorité militaire, ont reçu avis que pour le moment, la mesure ne serait pas exécutée.

Les travaux de fortification à Dubuo et à Rowno continuent. De grands approvisionnements sont concentrés dans les deux villes.

La santé de Guillaume. — Berlin, 7 janvier.

L'empereur a passé une mauvaise nuit. Cependant il a pu se lever. Son état exigera des ménagements pendant quelques semaines.

L'affaire Haupt. — L'instruction de l'affaire des espions prussiens Haupt et Schreitter est la cinquième de ce genre ouverte par la magistrature suisse.

Avant eux, on avait déjà arrêté le docteur Schoppen, le capitaine Chrenberg et les nommés Schmid et Friedmann, ce qui démontre une vaste organisation d'espionnage politique et militaire.

Tremblement de terre. — Une forte secousse de tremblement de terre qui a duré dix secondes, a été ressentie dans les régions d'Alger, Boufarik et Blidah. Les dégâts sont importants.

Explosion. — Samedi matin, à 10 heures, un magasin de poudre du fort Saint-Julien, à Metz, a sauté. Un sous-officier et un artilleur du 12^e régiment saxon ont été tués.

Cet accident est dû à une imprudence.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Décoration. — Samedi à deux heures, sur la place d'Armes, a eu lieu avec le cérémonial d'usage la remise des insignes d'Officier de la Légion d'Honneur à M. le lieutenant-colonel Hottin, du 7^e de ligne, dont nous avions annoncé la promotion. C'est M. le colonel Combarieu, qui, en l'absence du Général a passé la revue et remis à M. Hottin, la rosette d'officier.

M. Soulacroix. — Les journaux de Marseille constatent tous l'immense succès de notre compatriote Soulacroix, qui au Grand-Théâtre de cette ville, attire chaque soir de nombreux spectateurs désireux d'applaudir le talent de comédien et de chanteur, que déploie dans son répertoire varié le baryton de l'Opéra-Comique.

Manufactures de l'Etat. — Par décision de M. le directeur général des manufactures de l'Etat, M. Dufour, vérificateur sta-

Cependant elle était restée en relations avec le docteur.

Elle entretenait avec lui une correspondance suivie.

Il voyait peu de monde, faisait peu de visites et ne recevait que très rarement une ou deux personnes de ses connaissances intimes.

La jeune fille s'étiolait dans ce milieu monotone.

Elle se débattait en vain contre l'anémie qui s'emparaient d'elle.

Sur ces entrefaites, Felitz Oyandi, dont depuis très longtemps le docteur n'avait plus entendu parler, reparut tout à coup.

La jeune fille le croisa un soir à la sortie de l'église.

La vue de cet homme lui causa une émotion terrible.

Elle se jeta dans une voiture et se fit conduire chez elle.

Il lui eût été impossible de s'y rendre à pied.

Elle conta aussitôt au docteur la fâcheuse rencontre qu'elle avait faite.

Le docteur la rassura.

Il lui fit comprendre qu'elle n'avait rien à redouter de cet homme et que, quoi qu'il tentât contre elle, il saurait la protéger efficacement contre ses poursuites.

D'ailleurs, la jeune fille croyait que Felitz Oyandi ne l'avait pas remarquée, et qu'il avait passé devant elle sans la voir.

Elle se promit d'être prudente et de ne plus s'exposer à de pareilles rencontres.

La jeune fille se trompait.

Cet homme l'avait vue et reconnue.

grière de la culture des tabacs à Cahors, est nommé sur place vérificateur de 4^e classe.

Experts des tabacs. — Ont été nommés experts des tabacs pour 1888.

Magasin de Cahors. — 1^{re} commission : MM. Vincens, de Raux et Cayla, maire de Saint-Géry; Bary, propriétaire à Caix, chargé de l'inscription des pesées; 2^e commission : MM. Aussel, maire de Sainte-Alaouze, et Jordanet, maire de Labastide-du-Vert; Gaillard, propriétaire à Gaillac (Cajarc), chargé de l'inscription des pesées; 3^e commission : MM. Davidou, maire de Soullaguet, et Planavergne, maire de Pern; Guilhou, de Cahors, chargé de l'inscription des pesées; 4^e commission : MM. Paul Devès, de Saint-Médard, et Durand, maire de Saint-Michel Loubéjou; Mespoulet, de Loupiac, chargé de l'inscription des pesées.

Magasin de Souillac. — Commission unique : MM. Paul Gransault, de Salviac, et Planchar, maire de Saint-Sozy; Goursat, de Lanzac, chargé de l'inscription des pesées.

Ont été désignés pour remplir les fonctions d'experts suppléants :

Magasin de Cahors. — 1^{re} commission : M. Davidou; 2^e commission : Paul Devès; 3^e commission : M. Vincens, de Raux; 4^e commission : M. Philémon Sers, de Donelle.

Magasin de Souillac. — Commission unique : M. Garrigues, maire de Flaugnac.

Sont nommés experts de l'administration :

Magasin de Cahors. — 1^{re} table d'expertise : MM. Gérard, entreposeur; Valat, vérificateur et de Quelen, contrôleur; 2^e table d'expertise : MM. Lagarrigue, contrôleur principal; Périé vérificateur et Poyte, contrôleur.

Magasin de Souillac. — Table unique d'expertise : MM. Caille, entreposeur; Rey, contrôleur, et Descrosaille, vérificateur.

Perceptions. — M. Combarieu, percepteur de 5^e classe, appelé de Bach à Sousceyrac, et non installé, est nommé à la perception de Saint-Pargoire (Hérault).

— M. Bernard, adjudant sous-officier du 5^e régiment de ligne, est nommé percepteur de 4^e classe à Sousceyrac.

Révision des listes électorales. — Voici le tableau des différentes phases que traverse la formation des listes électorales :

Préparation du tableau de rectification du 1^{er} au 10 janvier.

Délai accordé pour dresser le tableau de rectification du 10 au 15 janvier.

Publication du tableau de rectification : 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations : du 16 janvier au 4 février.

Délai pour les décisions de la commission municipale jusqu'au 9 février. La loi a prescrit à la commission de statuer dans le délai de cinq jours, mais cette disposition n'est pas édictée à peine de nullité. (Cass. 16 avril 1872.)

Délai d'appel devant le juge de paix : du 12 au 17 février. (L'appel formé après le délai légal de cinq jours est frappé d'une nullité d'ordre public.) (Cass. 5 avril 1869.)

Délai pour les décisions du juge de paix : du 12 au 27 février. Le délai de dix jours donné au juge de paix pour statuer n'est pas prescrit

Il l'avait suivie de loin jusqu'à sa porte et même il était entré chez le concierge, où il avait essayé de prendre quelques renseignements sur elle.

Malheureusement pour lui, par hasard, le concierge avait repoussé ses avances et l'avait mis à la porte en le traitant de mouchard.

Ce digne concierge, chose singulière, aimait beaucoup son locataire et professait une espèce de vénération pour Denizà.

Voici pour quel motif :

Une nuit, un des enfants du concierge s'était trouvé subitement malade, et cela si gravement qu'il avait failli mourir dans une crise nerveuse.

C'était une petite fille de cinq à six ans au plus, très gentille, et que tout le monde aimait dans la maison, dont elle était la gaieté.

Le concierge, à demi-fou de douleur, avait été frapper à la porte du docteur.

Celui-ci s'était levé et était accouru en toute hâte.

Grâce à lui, l'enfant avait été sauvé.

Mais ce n'était pas tout; la maladie devait être longue, l'enfant avait besoin de soins incessants, que ses parents ne pouvaient pas lui donner.

De plus, la loge était petite, privée d'air, chargée de miasmes méphitiques.

Denizà exigea que la fillette fût installée dans sa chambre à coucher même, et elle se fit sa garde-malade, ne la quittant ni jour ni nuit et la veillant comme si elle eût été sa mère ou sa sœur.

Deux mois après, la fillette, complètement guérie, avait recommencé ses ébats joyeux.

Quelques jours plus tard, grâce à la protection du docteur, elle était entrée dans une des meilleures institutions de Paris spécialement destinée

à peine de nullité du jugement rendu après ce délai. (Cass., 5 avril 1851.)

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix : du 27 février au 2 mars.

Délai du pourvoi en cassation : du 2 au 12 mars.

Clôture de la liste : 31 mars.

Concours hippiques de 1888.

— Six concours hippiques, organisés par la Société hippique française (33, avenue Montaigne, à Paris), auront lieu, en 1888, à Bordeaux, Nantes, Paris, Lille, Vichy, Nancy.

Le concours de Bordeaux dit concours du Midi, et auxquels sont autorisés à prendre part dix-huit départements, savoir : Ariège, Aude, Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, — se tiendra, place des Quinquonces, du dimanche 12 au dimanche 19 février.

Voici le programme des prix : Chevaux de 3 à 6 ans attelés, 60 prix, 11,700 fr.

Chevaux de 3 à 6 ans montés, 10 prix, 15,000 fr.

Prix spéciaux
Poulains et pouliches de 3 ans sans dressage complet, 16 prix, 2,900 fr.

Chevaux sautant des obstacles, 37 prix, 8,000 fr.

Prix internationaux pour chevaux de trait attelés, 26 prix 630 fr.

Dressage et manège 800 fr.

Primes aux juments poulinières, 83 prix, 8,900 fr.

Plaques et flocs de rubans, 949

Soit un total de 241 prix et de 38,379 fr.

Ne sont admis à concourir dans les prix de classes, poulains, hongres et pouliches de 3 ans sans dressage complet que les chevaux nés dans la circonscription du concours. Pour tous les autres prix spéciaux sont admis à concourir tous les chevaux sans distinction d'âge ni de provenance.

Le montant des entrées est ainsi fixé : prix de classe, (selle et attelage réunis), 20 fr. par cheval; prix spéciaux, poulains sans dressage 20 fr. par cheval; courses au trot, 20 fr. par cheval et par course.

Engagements reçus à Bordeaux, à la préfecture, le lundi 6 février.

Arrivée des chevaux le dimanche 12 février, avant dix heures du matin.

Suicide. — Le nommé Bernard Vialatte, âgé de cinquante-six ans, demeurant rue des Boulevards, 20, a été trouvé pendu dans la chambre qu'il occupait. Ce malheureux avait solidement attaché une grosse corde à un clou planté à une poutre du plancher. Après s'être placé sur une chaise, il se fit une cravate de la corde et renversa le siège, restant de la sorte suspendu dans le vide. On suppose que des chagrins de famille ont poussé Vialatte à cet acte de désespoir.

La récolte des vins en 1887. — Du tableau statistique de la récolte des vins, en France, pendant l'année 1887, il résulte que notre département a produit 79,857 hectolitres

à l'éducation des jeunes filles pauvres.

Le docteur et Denizà s'étaient chargés du trossage de leur petite protégée et avaient payé d'avance huit annuités de la pension, réduite de moitié par la directrice de l'institution, qui avait voulu s'associer à cette bonne œuvre.

Au bout de huit ans, l'enfant sortirait après avoir reçu une instruction solide et avoir appris un métier, tel que peintre sur porcelaine, dessinateur sur bois ou graveur.

Enfin, un de ces métiers qui, lorsqu'on est habile, donnent complètement de quoi vivre à ceux ou à celles qui les exercent sérieusement.

Le docteur et sa fille étaient donc tout naturellement très considérés et rassurés et sa famille.

Mal venus étaient ceux qui essayaient de se mêler de ses locataires respectés.

Le concierge les rembarrait de telle sorte qu'ils n'y revenaient plus.

Le lendemain du jour où Denizà avait rencontré Felitz Oyandi, lorsque le docteur descendit pour sa promenade habituelle au Luxembourg — il demeurait alors rue d'Assas — il vit le concierge l'attendant, le bonnet à la main, sur le seuil de sa loge.

Le brave homme raconta tout au long la visite qu'il avait reçue le soir précédent et de quelle manière il avait accueilli l'indiscret questionneur.

Le docteur remercia le concierge, le pria d'agir toujours de même, et il sortit, laissant le brave homme très heureux et très fier des compliments qu'il lui avait faits.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

de vin récoltés sur une superficie de 43,393 hectares.

Souillac. — Par décision ministérielle, notre compatriote M. Albert Domergue, pharmacien en chef à l'Hôtel-Dieu de Marseille, vient d'être nommé pharmacien-major dans l'armée de réserve.

Une heureuse réforme. — D'après les règlements en vigueur les contribuables qui se croyaient sortaxés en matières de contributions directes et de prestations étaient tenus d'adresser au sous-préfet une demande individuelle (sur papier timbré si la cote dépassait 30 fr.) et de joindre à cette demande le bulletin d'impôts et la quittance des termes échus. Il n'en sera plus ainsi à l'avenir.

L'article 2 de la loi du 21 juillet 1887 dispose en effet qu'à partir du 1^{er} janvier 1888 tout contribuable qui se croira imposé à tort ou sortaxé, soit dans les rôles généraux des contributions directes, soit dans ceux de la taxe des prestations en nature, pourra en faire la déclaration à la mairie de sa commune, dans le mois qui suivra la publication desdits rôles.

Cette déclaration sera reçue sans frais ni formalités, sur un registre tenu à la mairie. Elle sera signée par le réclamant ou son mandataire et récépissé lui en sera délivré par le maire.

Ainsi donc les contribuables qui auront à réclamer contre leurs impôts n'auront qu'une déclaration à faire à la mairie de leur commune dans le mois qui suivra la remise de leurs bulletins de contributions.

La nouvelle année. — L'année 1888 est une année bissextile qui a commencé un dimanche. Elle ressemble sous le rapport du calendrier, à l'année 1860, car les jours de semaine tomberont aux mêmes dates qu'il y a vingt-huit années, les fêtes fixes les mêmes jours qu'en 1860, et il en sera de même pour les fêtes mobiles, Pâques tombant, comme en 1860, le 1^{er} avril.

Les saisons en 1888 ne seront pas d'égale durée, l'été sera le plus favorisé : il aura une durée de quatre-vingt-douze jours et quatorze heures ; le printemps aura quatre-vingt-douze jours, tandis que l'automne et l'hiver n'en auront que quatre-vingt-neuf. La bonne saison sera donc de huit jours plus longue que la mauvaise saison, ce qui provient du fait que le périhélie tombe le 1^{er} janvier. L'année qui commence comptera cinq éclipses, dont une éclipse de lune totale le 28 janvier courant, qui sera complètement visible à Paris. Ce sera aussi une année de comètes, car on attend pour le mois d'avril le retour de la comète d'Encke, et au mois d'août celui de la comète de Faye et peut-être aussi celui de la comète de Tempel.

SYNDICAT AGRICOLE DU LOT

(LOI DU 21 MARS 1884)

Constitution du Syndicat agricole du Lot, par la Société agricole et industrielle du Lot, dans la séance du 19 juin 1886.

EXTRAIT DES STATUTS :

Art. III. — Peuvent faire partie du Syndicat toutes les personnes qui, à un titre quelconque, comme propriétaires, fermiers, métayers, colons, serviteurs ou ouvriers, s'occupent de la culture du sol dans le département du Lot.

Art. V. — Tout membre du Syndicat est tenu de verser une cotisation annuelle de 3 francs.

Art. XV. — Les membres qui désireraient acheter des marchandises par l'entremise du Syndicat doivent lui en faire parvenir la demande avant le 15 janvier pour le printemps et l'été, et avant le 15 août pour l'automne et l'hiver.

Le Syndicat conserve dans ses magasins, rue du Lycée, toutes les matières utiles à l'agriculture telles que : plâtres, phosphates de chaux, engrais chimiques et industriels, farines, tourteaux, semences et instruments de culture de toute qualité.

S'adresser à M. le Secrétaire général du Syndicat, rue du Lycée, à Cahors.

Le Nouveau Concours du « Courrier Français »

Un nouveau concours littéraire et artistique est ouvert par le Courrier Français illustré. Plusieurs prix en espèces s'élevant à douze cents francs seront décernés aux auteurs des trois meilleurs morceaux de prose et des trois meilleurs dessins sur le sujet et dans les conditions indiquées par le Courrier Français, dans son numéro du 8 janvier. Ce numéro, vendu 40 centimes, se trouve dans tous les kiosques et librairies et aux bureaux du Courrier Français, 14, rue Séguier, à Paris.

M. le docteur Chervin, directeur de l'Institution des Bègues de Paris, ouvrira à Toulouse, Hôtel du Midi, le lundi 6 février, son cours annuel pour la cure de tous les défauts de prononciation. — Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 82, avenue Victor-Hugo.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 7 janvier 1888. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La Conquête du Paradis, nouvelle, par F. Marion Crawford. — Une lettre de Pierre Loti. — Nos gravures : La débutante. — L'amiral Bourgeois. — François Bonvin. — Mgr Raes, évêque de Strasbourg. — M. Marcelin. — M. J. Aulagnier. — La halle aux blés. — Les armées russe et austro-hongroise. — Beaux-Arts : Une Créole. — Théâtre illustré : Mathias Sandorf. — Numéro d'étrennes. — Notre supplément. — Théâtres, par Charles Monselet. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Rébus. — Récréations de la famille.

Gravures : La Débutante. — Nécrologie : L'amiral Bourgeois ; Le peintre Bonvin ; Mgr Raes ; M. Marcelin ; M. J. Aulagnier. — La Conquête du Paradis, par F. Marion Crawford. — Halle au blé. — Types de l'armée russe et de l'armée austro-hongroise. — Le théâtre illustré : Ambigu : Mathias Sandorf. — Une Créole, tableau de M. Henner. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus. — Récréations de la famille.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1409^e livraison (7 janvier 1888). — A. Suse. — 1884-1886. — Journal des fouilles, par M^{me} Jane Dieulafoy. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Taylor, Kohl, Myrbach, Bida, P. Langlois, Tofani et Hildibrand. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 788^e livraison (7 janvier 1887). — Texte : Le fils Valensé, par J. Girardin. — Fille adoptive, par Claire Chemin. — Les papeteriers, par M^{me} Gustave Demoulin. — Les cigarettes de Cimenteau, par J. Levoisin. — L'étain, par Maurice Daubin. — Dessins de : Tofani, Rapine, J. Jacquemart. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 6^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 6 (5 janvier 1887). — Un matin du mois de mai. Meryn Cécyl. — Sechang-Sin. J. Protche de Viville. — La journée du mauvais écolier. Tante Nicole. — Christel. P^{ste} Cantacuzène-Altieri. — Lettre de Catherine. Catherine. — Ronde vertigineuse. Does. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Birch, A. Poirson, J. Geoffroy, A. Ferdinandus, Does, Gaillard, etc.

LA MÈRE ET L'ENFANT, journal illustré d'hygiène. — Rédacteur en chef : Dr Th. Caradec. Abonnements : Départements et Union postale, un an, 6 francs. — Bureaux, 35, rue Vivienne, Paris. Sommaire du n^o 12. Décembre 1887 (3^e année). — Causerie du docteur : L'hygiène des enfants pendant l'hiver, par le docteur Caradec. — Médecine maternelle : L'eau de Chatel-Guyon chez les femmes et les enfants, par le docteur Caradec. — Comment on se préserve de la variole, par le docteur Lefebvre. — Lettre de S. A. R. la duchesse de Bragança. — Variétés : L'ombre de la mère (conte russe), par Ralsten. — Courrier de la Saint-Nicolas (5 décembre 1887) : Ramoneur ! par Ernestine van Hasselt. — Les nouveaux modèles de vêtements pour femmes et enfants, par le docteur F. Eklund. — L'élevage au son, par le docteur Bourgeois. — Correspondance, T. C. — Chronique.

LA GUERRE. — On parle beaucoup dans tous les mondes de « La Guerre », le patriotique ouvrage de M. H. Barthélemy, publié avec tant d'éclat par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}, à Paris. Jamais publication n'a plus fixé que celle-ci l'attention publique, et cela se comprend, car d'un bout à l'autre elle se préoccupe de l'honneur national c'est-à-dire ce qu'il y a de plus cher à l'universalité des citoyens français.

On peut dire que c'est l'histoire du relèvement militaire de la France, pour lequel rien n'a été épargné depuis 1871 et qui s'accroît grâce à Dieu, chaque jour d'avantage.

« La Guerre » est un livre utile et réconfortant contenant pour tous un grand enseignement, en même temps qu'il donne à tous confiance dans notre nouvelle armée et espoir que, si jamais elle est appelée à défendre et notre honneur et l'indépendance de notre territoire, elle le fera victorieusement.

Les illustrations sont dignes du texte, ayant été confiées aux premiers dessinateurs militaires de ce temps.

De magnifiques chromos seront données en primes durant la publication de l'ouvrage. La seconde prime qui représente : « Une grand'garde, aux environs de Paris » (1870-71) par Dupray est donnée gratuitement avec la 3^e série à tous les lecteurs. C'est le tableau le plus saisissant et le plus impressionnant qu'on puisse voir.

Nous ne saurions trop engager ceux de nos lecteurs qui n'ont rien vu du magnifique ouvrage de M. H. Barthélemy (Jules Rouff et C^{ie} éditeurs) à se procurer ce qui en a paru jusqu'ici afin de le pouvoir apprécier par eux-mêmes.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

BOURSE. — Cours du 9 janvier.

| | |
|----------------------------------|--------|
| 3 0/0..... | 81 20 |
| 3 0/0 amortissable (ancien)..... | 00 00 |
| 3 0/0 id. 1884..... | 84 43 |
| 4 1/2 0/0 ancien..... | 107 70 |
| 4 1/2 0/0 1883..... | 107 80 |

Dernier cours du 9 janvier.

| | |
|--|----------|
| Actions Orléans..... | 1,325 00 |
| Actions Lyon..... | 1,250 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0..... | 400 00 |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)..... | 290 00 |
| Obligations Lombardes (jouissance.....) | 000 00 |
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)..... | 354 25 |

ÉTUDE

de M^e AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE

Saisie immobilière

Fixée au samedi onze février mil huit cent quatre-vingt huit à midi précis, au palais de justice à Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M^e Serres, huissier à Cahors, en date des dix-sept et dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, en forme dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le dix-neuf du même mois de novembre précité. volume 419 numéros 34 et 32.

Il a été procédé à la requête de M. Clary, Jean, dit Larnagol, propriétaire, demeurant et domicilié à Savanac, commune de Lamadeleine, ayant constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de M. Jean Nouailles, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Larroque des Arcs, à la saisie réelle des biens ci-après désignés. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public et a été publié, conformément à la loi, à l'audience du sept janvier courant. Le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au samedi onze février prochain.

Biens Saisis à Vendre

Article premier

Une vigne, située à Camp grand, formant le numéro 553 P. section F du plan cadastral de la commune de Larroque des Arcs, de contenance environ quarante-sept ares cinquante centiares, quatrième et cinquième classes, de d'un revenu net de deux francs soixante-deux centimes.

Article deux

Une vigne, située au Causse, formant le numéro 559 P, des mêmes section et plan, et contenance environ trois hectares, sept ares, soixante centiares, quatrième et cinquième classes, et d'un revenu net de vingt-deux francs, soixante-six centimes.

Article trois

Une grange, située au même lieu, formant le numéro 560, première classe, et d'un revenu net de trente-trois centimes. Elle paraît avoir trente centiares de superficie, et est construite en pierres brutes, couverte en tuiles canal, à deux tombant d'eau. Cette grange renferme, un rez-de-chaussée, séparé au milieu par un mur intérieur; elle a son entrée au midi, par un portail, et un premier étage, ayant une ouverture au midi, et confronte de tous côtés avec propriété du saisi. Derrière, cette grange, à quelques mètres, il existe une fontaine, creusée dans le rocher et provenant d'une source naturelle.

Article quatre

Une terre vaine, située au Camp grand, formant le numéro 552 P, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ de cinq ares, quatre-vingt-dix centiares, quatrième et cinquième classes et d'un revenu net de trois centimes.

Article cinq

Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 553 P, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ dix-neuf ares vingt centiares, quatrième et cinquième classes, et d'un revenu net de un franc soixante-cinq centimes.

Article six

Une terre, située à Lacombes, formant le numéro 472 des mêmes section et plan, de contenance environ, cinq ares cinquante centiares, quatrième classe, et d'un revenu net de soixante-dix-sept centimes.

Article sept

Une terre rivière, située au même lieu, formant le numéro 473 des mêmes section et

plan, de contenance environ, quarante-six ares vingt centiares, quatrième classe, et d'un revenu net de vingt-trois centimes.

Article huit

Une terre, située à la Combe de Magnus, formant le numéro 471 P, des mêmes section et plan, de contenance environ quatre ares cinquante-un centiares, quatrième classe, et d'un revenu net de soixante-trois centimes.

Article neuf

Une vigne, située à Camp grand, formant le numéro 553 P, des mêmes section et plan, de contenance environ un hectare, soixante-un ares quarante centiares, quatrième et cinquième classes, et d'un revenu net de neuf francs soixante-quatorze centimes.

Sur cet article est construite une grange en pierres brutes, couverte en tuiles canal, et a sa porte d'entrée au levant.

Article dix

Une maison, située à la Combe de Magnus, formant le numéro 471, des mêmes section et plan cadastral, d'un revenu net de six francs. Cette maison sert d'habitation audit Nouailles, saisi et à sa famille, et est construite en pierres de taille et brutes, couverte en tuiles canal, à deux tombants d'eau.

Elle comprend : 1^o Un rez-de-chaussée, composé d'une seule pièce servant de cuisine, ayant son entrée au levant; à l'intérieur, il existe une ouverture au levant, et une fenêtre au midi; 2^o un premier étage utilisé en chambre composé d'une seule pièce, ayant ouverture du côté du midi; et un autre au levant ou l'on arrive par un escalier en bois établi à l'intérieur; 3^o et un deuxième étage servant de grenier, ayant quatre petites ouvertures ou lucarnes, dont une grande au nord. Cette maison, qui est à environ quatre mètres du chemin vicinal de Larroque des Arcs au Faillal, confronte de tous côtés, avec jardin, pâture, vigne du saisi et granges ci-après décrites. Derrière cette maison, au nord se trouve une fontaine creusée dans le rocher.

Article onze

Le sol de cette maison porté sous le numéro 471 des mêmes section et plan, de contenance environ vingt-cinq centiares première classe et d'un revenu net de quatre centimes.

Ce sol est porté par erreur de la matrice cadastrale sur la tête du sieur Bondou Philippe, marchand épicier à Larroque des Arcs.

Article douze

Une grange, construite à côté de la maison ci-dessus, en pierres brutes, couverte en tuiles canal et à deux tombants d'eau, elle a sa porte d'entrée au midi, et sert de remise et d'écurie.

Article treize

Une autre grange ou chai, construite, et adossée, à côté de la précédente; elle est bâtie en pierres brutes, couverte en tuiles canal, à un tombant d'eau, a sa porte d'entrée au midi, sur le chemin vicinal de Larroque au Faillal, précité, et sert de cave au saisi.

Ces deux granges, confrontent de tous côtés avec propriété et maison du dit Nouailles saisi, et de plus la dernière, avec ledit chemin vicinal.

Il est expliqué, que, dans le cas où par suite d'erreur à la matrice cadastrale de Larroque des Arcs, les maisons et granges ci-dessus décrites, seraient construites sur un numéro du plan, autre que le numéro 471, elles se trouvent quand même comprises dans le procès-verbal de saisi et dans le présent placard, même leur sol, et toutes leurs dépendances, le tout étant la propriété du sieur Nouailles saisi.

Tous les biens immeubles ci-dessus décrits sont la propriété du dit Nouailles Jean, pour les avoir recueillis, partie dans les successions de ses auteurs, et partie pour l'avoir acheté, et ont été saisis sur sa tête et à son préjudice, avec toutes leurs appartenances et dépendances, servitudes actives et passives, cabaux et immeubles par destination.

Ils sont jouis et exploités par le dit Jean Nouailles, saisi, à l'aide de sa famille, et sont tous situés dans la commune de Larroque des Arcs, canton nord de Cahors arrondissement du dit département du Lot.

Les biens immeubles ci-dessus décrits seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs en sus des charges ci... 10 fr.

NOTA : Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné
chauffant
tout l'Etablissement

THERMES
DE
CAHORS

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné
chauffant
tout l'Etablissement

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE

DU
Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, deshabilloirs, cabines de bains, etc.).

Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

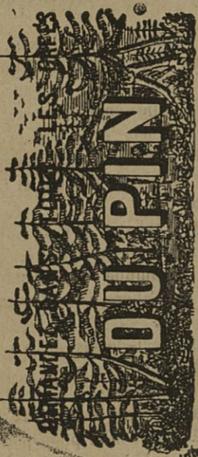
Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Ségur forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



SI RÉCOMPENSES PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BOURGEUX EXP. INT. 1881 HORS CONCOURS

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONNE" Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÊMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LE NORMAND, Médecin spécialiste (11, rue St-Jean, à MELUN (S.-et-M.)) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 425 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ne s'achète pas séparément à 75 centimes

AVEC 425 CARTES COLORIÉES 75 CENTIMES la série de 125 liv. à 15 cent. 5 liv. et 5 cartes.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

| | | | |
|---|----------|---|----------|
| Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble..... | 1 fr. | Bain simple..... | 0 fr. 75 |
| Etuves, avec soins particuliers..... | 2 fr. 50 | Bains médicamenteux..... | 1 fr. 50 |
| Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc..... | 2 fr. | Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels..... | 1 fr. 50 |
| | | Barèges, Vichy, de Pennès, etc. | 1 fr. 50 |

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETelle AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usages.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.



Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRETT DU LOT GARDIL

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, directeur, membre de l'Institut; H. Levesque, professeur à l'École de langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Glusson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° et comportera 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

| | |
|---|-----------|
| Chaque livraison | 1 franc |
| Payables à raison de 10 francs par mois | |
| Chaque volume broché | 25 francs |

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs
PARIS 64, Rue de Rennes, 61